

# InfoCOUPE

Mars 2025

## Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 4a, 6, 47 et 50a et une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 48b et 76 situées sur les communes de Chaville, Clamart, Sèvres et Vélizy.

### Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

### Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

### Détails travaux

#### >> Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 4a, 6, 47 et 50a

Grâce à cette coupe, les forestiers vont **procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation**. Appelés cloisonnements, ces chemins vont **permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols**. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils seront régulièrement entretenus.

#### >> Coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 48b et 76

Cette coupe va permettre de **prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu** et en produisant le bois dont la société a besoin.

>> Les travaux de coupe sur les différentes parcelles démarreront à la mi-mars

#### Informations coupe

Parcelles **4a, 6, 47, 48, 50, et 76**

Surface **35,6 hectares**

Type de peuplements **Chênes, châtaigniers, érables et feuillus divers..**

Date de début des travaux **Mars 2025**

Durée du chantier **6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise**

# Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF. L'entreprise travaillera exclusivement avec des bûcherons (coupe manuelle), afin de limiter l'impact des travaux pour les usagers de la forêt. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

## Pourquoi cette coupe ?

**Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé !** La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

La création de chemins de cloisonnements va permettre de canaliser le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



## Après cette coupe ?

➤ Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

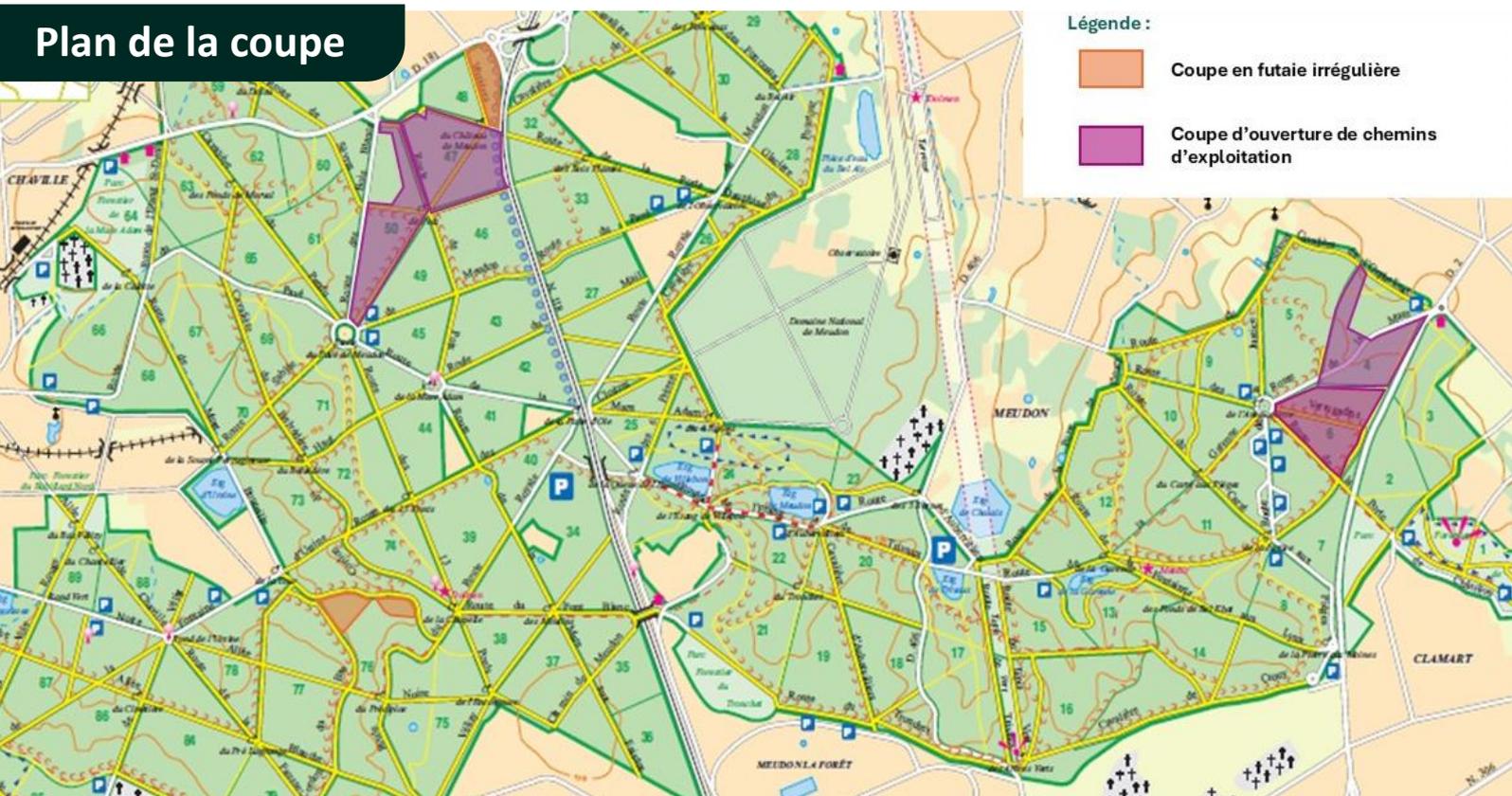
## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

**Selon leurs qualités, ils seront utilisés :**

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

## Plan de la coupe



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27 rue Edouard Charton  
78000 Versailles  
ag.versailles@onf.fr

>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Meudon sur

[ONF.fr](http://ONF.fr)

